



cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre @Formation

Public : Les militants, adhérents Snec-CFTC et Snepl-CFTC.

Destinataires : Les responsables des deux syndicats pour transmission à leurs militants.

Pour information : Aux Conseillers nationaux.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

CSE (+ de 50 salariés) les 19 et 20 novembre 2025 à PANTIN (93)

Objectifs

- ✓ Identifier les attributions d'un CSE d'une entreprise ou d'un établissement de 50 salariés et plus.
- ✓ Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE de 50 salariés et plus.
- ✓ Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation en adoptant la posture adéquate face à l'employeur.

Pédagogie

La formation intègre des temps d'échange, de transmission de connaissances et de mise en situation (questionnaires, cas pratiques...).



❖ **Lieu :** Snec-CFTC – Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN (6^{ème} étage).

Plan d'accès : ICI (ligne 5 station « Hoche »).

❖ **Dates et horaires :**

- Le mercredi 19 novembre de 11h à 18h (accueil à partir de 10h30).
- Le jeudi 20 novembre 2025 de 9h à 16h (accueil à partir de 8h45).

Participation limitée à 20 personnes.

Inscription en deux étapes

1. Document d'autorisation d'absence à remettre avant **le vendredi 17 octobre 2025** à votre chef d'Établissement.
 - ✓ Enseignant 1^{er} degré : **ICI**
 - ✓ Enseignant 2nd degré : **ICI**
 - ✓ Salarié de droit privé (Snec-Snepl) : **ICI**
2. Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le **lundi 3 novembre 2025 : ICI**

❖ **Informations pratiques pour votre hébergement :**

Vous trouverez dans **la liste ICI** des hébergements proches du lieu de formation. Il vous appartient de gérer votre réservation pour **la nuitée du mercredi 19 novembre**.

Nous vous conseillons de réserver au plus tôt. Vous trouverez les modalités de remboursement des frais engagés dans le document ci-dessous.



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE.

Formulaire de prise en charge par le CSE: ICI

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : ICI

Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais seront pris en charge.

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2025.

Modalités de remboursement des frais engagés : ICI

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.